



Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation
Physique

de Seine et Marne

INFORMATION A DIFFUSER A TOUS VOS LICENCIÉS JOUANT EN COMPETITION UFOLEP

Réforme des classements Saison 2009/2010

Le 29 mars 2008, le Comité Directeur Fédéral de la **Fédération Française de Tennis de Table** a adopté à l'unanimité une réforme du classement qui sera mise en place dès la saison 2009/2010 et qui comprend :

- La parité des points hommes/femmes.
- la modification de l'appellation des tranches du classement.

Durant la saison 2008/2009, l'**U.F.O.L.E.P. 77 TT** a déjà migré au mode de calcul employé initialement par la **Fédération Française de Tennis de Table**.

Pour la saison 2009/2010, l'**U.F.O.L.E.P. 77 TT** adopte la nouvelle méthode de la **F.F.T.T.** à savoir :

Parité des points messieurs/dames

Un joueur qui débutait la pratique du tennis de table se voyait attribuer 650 points contre 300 points pour une joueuse. Avec la mise en place de la parité hommes/femmes, tout joueur débutant le tennis de table se verra attribuer 500 points, quelque soit son sexe.

Pour mettre en place cette nouvelle valeur initiale au début de la saison 2009/2010, il est important de reclasser les joueuses ayant un classement compris entre 300 et 500 points. GRILLE DE TRANSITION (voir annexe).

Exemple : Estelle possède 361 points en classement officiel de juillet 2009. Selon la grille de transition, Estelle verra donc son classement officiel de juillet 2009 passer de 361 points à 520 points. Estelle recevra donc sa licence pour la phase 1 de la saison 2009/2010 avec une valeur de 520 points.

Modification de l'appellation des tranches du classement

Enfin, les anciens classements disparaissent pour laisser place à une nouvelle grille de classement, bien plus lisible et en harmonie avec les tranches de 100 points :

ANCIENNE GRILLE DES CLASSEMENTS		
Anciens classements	Équivalence en points (M/F)	Points moyens par classement (M/F)
25	(1800-*) / (1450-**)	1850 / 1500
30	(1700-1799) / (1350-1449)	1750 / 1400
35	(1600-1699) / (1250-1349)	1650 / 1300
40	(1500-1599) / (1150-1249)	1550 / 1200
45	(1400-1499) / (1050-1149)	1450 / 1100
50	(1300-1399) / (950-1049)	1350 / 1000
55	(1200-1299) / (850-949)	1250 / 900

60	(1100-1199) / (750-849)	1150 / 800
65	(1000-1099) / (650-749)	1050 / 700
70	(900-999) / (550-649)	950 / 600
75	(800-899) / (450-549)	850 / 500
80	(700 - 799) / (350 - 449)	750 / 400
85	(680 - 699) / (330 - 349)	690 / 340
90	(660 - 679) / (310 - 329)	670 / 320
NC	< 660 / < 310	650 / 300

* Joueurs n'apparaissant pas dans les 1000 premiers.

** Joueuses n'apparaissant pas dans les 300 premières.

NOUVELLE GRILLE DES CLASSEMENTS

Nouveaux classements	Messieurs - points	Dames - points	Points moyens par classement
20	2000 - *		2050
19	1900 - 1999		1950
18	1800 - 1899		1850
17	1700 - 1799		1750
16	1600 - 1699		1650
15	1500 - 1599	1500 - **	1550
14	1400 - 1499	1400 - 1499	1450
13	1300 - 1399	1300 - 1399	1350
12	1200 - 1299	1200 - 1299	1250
11	1100 - 1199	1100 - 1199	1150
10	1000 - 1099	1000 - 1099	1050
9	900 - 999	900 - 999	950
8	800 - 899	800 - 899	850
7	700 - 799	700 - 799	750
6	600 - 699	600 - 699	650
5	500 - 599	500 - 599	550

* Points du 1001^{ème} joueur

** Points de la 301^{ème} joueuse

Réforme des classements La Foire Aux Questions en 14 points

Sommaire:

- ▶ 01 - Pourquoi une réforme des classements ?
- ▶ 02 - Pourquoi ne pas avoir conservé les anciens classements ?
- ▶ 03 - Pourquoi des nouveaux classements ?
- ▶ 04 - Le barème des points va-t-il changer ?
- ▶ 05 - Sachant que le classement initial chez les messieurs va passer de 650 à 500 points, est-ce que les joueurs vont perdre des points ?
- ▶ 06 - Un joueur finissant la saison 2008/2009 avec une valeur comprise entre 650 et 500 points sera réinitialisé à 650 points, 500 points ou bien sera-t-il laissé à sa valeur pour la saison 2009/2010 ?
- ▶ 07 - Pour composer les équipes, faudra-t-il considérer les points ou bien les classements ?
- ▶ 08 - Sachant que les classements s'étendront de 5 à 20 pour les messieurs, peut-on apparenter les classements à une note sur 20 ?
- ▶ 09 - Est-ce que les joueurs et joueuses vont perdre des points ?
- ▶ 010 - Si je veux contester mon total de points, à qui dois-je m'adresser ?
- ▶ 011 - La dérive, qu'est ce que c'est ?
- ▶ 012 - Pour compter ses points, on utilise le classement officiel ?
- ▶ 013 - Quels sont les coefficients utilisés selon les compétitions ?
- ▶ 14 - Mon adversaire a déclaré forfait, est ce que je remporte les points de ce match ?

▶ 01 - Pourquoi une réforme des classements ?

La réforme des classements a une double utilité :

- Elle permet de mettre sur le même pied d'égalité les garçons et les filles débutant le tennis de table en compétition en leur attribuant le même nombre de points.
- Elle permet une nouvelle échelle de classement en harmonie avec les points, simple et compréhensible de tous.

▶ 02 - Pourquoi ne pas avoir conservé les anciens classements ?

Depuis la mise en place du système par points, les anciens classements sont présentés à caractère informatif mais n'ont plus aucune valeur.

Pour preuve, les performances et contre-performances sont calculées selon les points et non les classements. De plus, lorsque l'on réalise une composition d'équipe, celle-ci s'effectue selon les points et non les anciens classements.

▶ 03 - Pourquoi des nouveaux classements ?

Avec la parité messieurs/dames qui permet aux joueuses et joueurs de débiter avec la même valeur et

donc supprime le décalage de 350 points à l'initialisation, il était important de mettre en place une nouvelle échelle de graduation. Ces nouveaux classements permettront notamment de différencier les joueurs classés 25 qui s'étendent sur plus de 260 points actuellement ainsi qu'une comparaison identique et beaucoup plus lisible pour les joueuses et les joueurs. Ces nouveaux classements ne remettent donc pas en cause le système par points. Il ne s'agit que d'une lecture simplifiée des points permettant de situer les joueuses et joueurs dans une tranche de 100 points.

04 - Le barème des points va-t-il changer ?

Le barème des points ne va pas changer.

COMPTAGE DES POINTS				
écart de points	VICTOIRES NORMALES	DÉFAITES NORMALES	VICTOIRES ANORMALES	DÉFAITES ANORMALES
0-24	6	-5	6	-5
25-49	5,5	-4,5	7	-6
50-99	5	-4	8	-7
100-149	4	-3	10	-8
150-199	3	-2	13	-10
200-299	2	-1	17	-12,5
300-399	1	-0,5	22	-16
400-499	0,5	0	28	-20
500+	0	0	40	-29

Victoires Normales : victoire contre un joueur ayant autant ou moins de points que vous.

Victoire Anormales : victoire contre un joueur ayant plus de points que vous.

Défaites normales : défaite contre un joueur ayant autant ou plus de points que vous.

Défaites anormales : défaite contre un joueur ayant moins de points que vous.

05 - Sachant que le classement initial chez les messieurs va passer de 650 à 500 points, est-ce que les joueurs vont perdre des points ?

Personne ne se verra retirer des points.

Si vous possédez par exemple 785 points à la fin de la saison 2008/2009, vous débuterez la saison 2009/2010 avec cette même valeur.

06 - Un joueur finissant la saison 2008/2009 avec une valeur comprise entre 650 et 500 points sera réinitialisé à 650 points, 500 points ou bien sera-t-il laissé à sa valeur pour la saison 2009/2010 ?

Un joueur ayant participé à au moins une compétition sur la saison 2008/2009 et finissant la saison avec moins de 650 points sera réinitialisé à 650 points pour la saison 2009/2010. Pour les classements officiels suivants, les joueurs finissant la phase avec une valeur comprise entre 650 et 500 points seront laissés à leur valeur et les joueurs finissant à moins de 500 points seront réinitialisés à 500 points. Un joueur classé peut redevenir non classé.

07 - Pour composer les équipes, faudra-t-il considérer les points ou bien les classements ?

Pour composer les équipes, il faudra respecter les points des joueurs pour les placements sur les feuilles de match. Il en va de même pour compter ses points gagnés et perdus. Seuls les points comptent.

08 - Sachant que les classements s'étendront de 5 à 20 pour les messieurs, peut-on apparenter les classements à une note sur 20 ?

Les nouveaux classements ne constituent en aucun cas un moyen de « noter » les joueurs et les joueuses mais permet simplement de situer les compétiteurs dans une tranche de 100 points. Le classement le plus élevé actuellement est le classement 20 car le 1001ème joueur possède entre 2000 et 2099 points mais si dans les années à venir le 1001ème joueur possède 2100 points, ce dernier sera alors classé 21. Enfin, les féminines voient leurs classements s'étendre de 5 à 15 puisque la 301ème joueuse possède entre 1500 et 1599 points. Il ne s'agit donc pas d'une note mais bel et bien d'une lecture simplifiée des points.

09 - Est-ce que les joueurs et joueuses vont perdre des points ?

Personne ne va perdre de points. Les féminines ayant entre 300 et 500 points à la fin de la saison 2008/2009 vont avoir des points supplémentaires selon un tableau de transition afin que personne ne débute la saison 2009/2010 avec moins de 500 points. Sinon aucun changement en ce qui concerne les points des joueuses et des joueurs. Seul l'inactivité fait perdre des points. Pour ne pas être reconnu en inactivité, un joueur doit avoir effectué un minimum de 5 parties par phases au cours de la saison. A défaut, il est retiré 5 points par partie manquante. Reprise d'activité : lorsqu'un joueur reprend une licence après un certain nombre de saisons d'arrêt, la commission de classement attribue un capital points égal à son dernier total de points diminué de 25 points par saison d'arrêt, plus les 50 points d'inactivité, (75 points par saison) dans la limite de 450 points. Dans tous les cas, il ne peut se voir attribuer un capital de points inférieur à celui d'un non classé.

010 - Si je veux contester mon total de points, à qui dois-je m'adresser ?

Pour tout litige, vous pouvez contacter le responsable des classements (coordonnées dans le listing des clubs).

011 - La dérive, qu'est ce que c'est ?

A mi-saison et fin de saison, un réajustement est calculé. Il représente l'augmentation moyenne de points de tous les licenciés pour une demi-saison. Ce réajustement est mis en place car le système de calcul a tendance à faire augmenter le nombre de points moyen des joueurs (on gagne plus de points qu'on en perd pour des résultats "normaux"). Il est donc nécessaire d'opérer un réajustement pour tous les joueurs pour garder une échelle de points permettant la comparaison des niveaux d'une saison à l'autre. A la fin de chaque phase, il est appliqué à tous les joueurs et joueuses simultanément, et ne change donc pas les positions relatives des uns et des autres.

012 - Pour compter ses points, on utilise le classement officiel ou les points mensuels ?

Pour calculer son classement, on utilise les points officiels de la phase considérée.

013 - Quels sont les coefficients utilisés selon les compétitions ?

Voici le tableau récapitulatif des coefficients utilisés selon les compétitions:

Compétitions par équipes	Coef.	Compétitions individuelles	Coef.
Championnats à « 4 », à « 6 », à « 3 » (y compris barrages et titres)	1	Critériums individuels « A » et « B » (N, R, D)	1.25
Coupes nationales « A » et « B »	1.25	Tournois	0.5
Coupes départementales			

Les lettres N, R, D se réfèrent respectivement à National, Régional et Départemental

14 - Mon adversaire a déclaré forfait, est ce que je remporte les points de ce match ?

Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie).

Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non terminée.